

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### Forum International pour l'Intégrité du Sport organisé par le CIO, à Lausanne

#### **Le Président de l'ARJEL promeut le dispositif français dit de « croisement de fichiers » et insiste sur la nécessité d'améliorer les échanges d'informations sur les paris sportifs pris à l'étranger**

Charles Coppolani est intervenu lors du Forum International pour l'Intégrité du Sport (IFSI) organisé le 13 avril par le Comité International Olympique (CIO) à Lausanne.

Après avoir présenté le dispositif mis en œuvre en France afin de lutter contre la manipulation des compétitions sportives en lien avec les paris sportifs et exposé le mécanisme dit de « croisement de fichiers » permettant aux organisations sportives françaises de faire respecter l'interdiction pour les acteurs des compétitions de parier sur les compétitions auxquelles ils participent, le Président de l'ARJEL a insisté sur la nécessité d'améliorer les échanges d'informations sur les paris sportifs pris à l'étranger.

Dans cette optique, Charles Coppolani a notamment proposé la mise en place d'un réseau d'échanges réguliers d'informations au sein duquel chaque pays transmettrait les informations sur les paris sportifs pris dans sa juridiction sur les compétitions organisées par ses partenaires.

Cette intervention a été présentée à l'occasion de l'adoption par le CIO de la recommandation « Echange d'informations et enquête » dans le cadre de la mise en œuvre de son Agenda Olympique 2020.

Cette recommandation constitue, avec celles intitulées « Education et information » et « Réglementation et législation », la feuille de route du CIO pour les deux années à venir.

Le [communiqué de presse](http://www.olympic.org/fr/news/le-premier-forum-international-pour-l-integrite-du-sport-adopte-une-feuille-de-route-pour-la-protection-des-athletes-integres/244384) du Comité International Olympique est accessible ici : <http://www.olympic.org/fr/news/le-premier-forum-international-pour-l-integrite-du-sport-adopte-une-feuille-de-route-pour-la-protection-des-athletes-integres/244384>